

Canton de Berne : obligation d'installer des panneaux solaires sur les nouvelles constructions et les grands parkings neufs

Dimanche 9 février, les électeurs du canton de Berne ont clairement rejeté avec 72% de non l'« **initiative solaire bernoise** », qui prévoyait l'obligation d'installer des panneaux solaires sur toutes les surfaces de toitures et de façades appropriées. L'initiative, trop ambitieuse, prévoyait en outre un délai de mise en œuvre jusqu'en 2040.

Cela ne signifie pas pour autant que les Bernois sont opposés au développement de l'énergie solaire, bien au contraire : avec 66,7% de oui, ils ont **accepté le contre-projet du parlement cantonal**. Celui-ci prescrit l'obligation d'installer des **panneaux solaires** uniquement sur les **toits** appropriés des **nouvelles constructions** et sur **certains nouveaux grands parkings**.

Lors de la **rénovation d'un toit**, les propriétaires sont libres de décider s'ils souhaitent installer des panneaux solaires. Ils sont toutefois tenus d'**annoncer une rénovation complète du toit** et de fournir un **justificatif** sur l'**appropriation des surfaces de toit** et présenter les **coûts d'une installation solaire**.